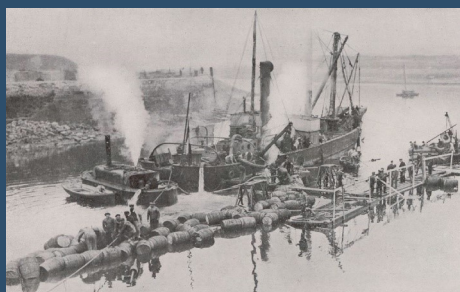


Le sous-marin Pluviôse et l'ADOSM

Nous avons consacré, il y a deux ans, les droits d'auteur du livre *L'Amiral de Trogoff - Marin et gourmet*, préfacé par Pierre Gagnaire, à l'Entraide Marine-ADOSM (Association pour le Développement des Œuvres Sociales de la Marine) organisme venant en aide aux veuves, orphelins et aux anciens personnels de la Marine qui connaissent de graves difficultés, ainsi qu'aux blessés et à leur famille. Nous avons tissé des liens forts avec l'association de la rue de Presles, participé aux *Journées d'Entraide* (JE) de novembre, rencontré ensemble le chef Pierre Gagnaire, versé nos droits sur le livre, rencontré régulièrement les membres de l'équipe.



La Tragédie du sous-marin Pluviôse a concerné des marins et touché leurs familles et même si *Entraide Marine* n'existait pas à l'époque, nous avons considéré que les droits d'auteur du présent ouvrage traitant de la catastrophe du *Pluviôse*, sous-marin de notre Marine nationale, devaient également être versés à l'association.



Le sauvetage du « Pluviôse » à gauche et à droite les obsèques nationales.

Cependant une question nous a interpellé tout au long de notre recherche historique :

L'ADOSM a-t-elle été créée suite à cette tragédie ?

Officiellement non. Mais du *Pluviôse* à la création de l'ADOSM en 1939, la tragédie reste pendant 30 années dans la mémoire collective. Ainsi peut-on rappeler que dès l'accident du *Pluviôse* des voix s'élevèrent pour s'étonner du manque de soutien apporté aux familles.

Nous l'avons vu précédemment, les marins du *Pluviôse* appartenaient en grande partie à des familles très modestes. Certaines étaient même impécunieuses. Or, le drame entraînait pour elles des dépenses très importantes auxquelles elles ne pouvaient faire face. Il était donc impératif de les aider financièrement.

Les secours financiers

Dès le 28 mai 1910, le sous-secrétaire d'État de la Marine donna des instructions « *pour qu'un premier secours immédiat soit versé aux familles des victimes du Pluviôse n'habitant pas Calais, sur les mêmes bases que celui qui a été accordé aux familles habitant Calais.* » Lors du Conseil des ministres du 29, le gouvernement décida que des mesures seraient prises indépendamment des secours qui ont été remis au lendemain de la catastrophe « *pour mettre à l'abri du besoin, les familles des victimes du Pluviôse.* »



La première de ces mesures fut de nommer tous les membres de l'équipage au grade supérieur. L'arrêté fut publié dans le *Journal Officiel* dès le 2 juin. L'intérêt de cette promotion posthume était d'augmenter le taux des pensions versées aux veuves et aux orphelins. Entre-temps, le 31 mai on remit la solde du disparu à chacune des familles. Le règlement prévoyait que cette solde continuerait à être versée tant que les corps ne seraient pas remontés en surface ou pendant six mois, s'il s'avérait qu'ils dussent rester au fond de l'eau.

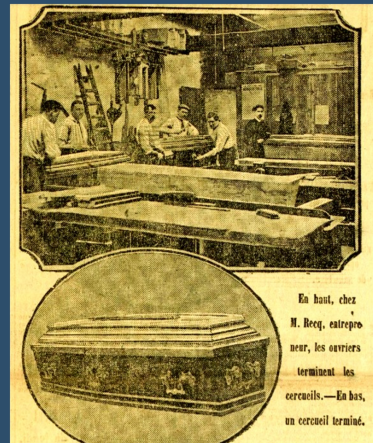
Les autres mesures prirent effet plus tard. Il fallut attendre mars 1911 pour que des pensions d'un montant de 1150 francs soient mises en place en faveur des veuves, avec, toutefois, un effet rétroactif au 27 mai 1910.

By Telegraph.—Press Association.—Copyright
(Received June 1, 11.40 p.m.)
PARIS, June 1.
ALL the members of the dead crew of the sunken submarine *Pluviôse* have been promoted in order that their relatives may obtain higher pension pay, which will continue until the bodies are recovered, or for six months.
Salvage work has been delayed in consequence of violent weather.

Les journaux étrangers se firent l'écho des mesures prises dans l'intérêt des familles du « Pluviôse ».

Des bureaux de tabac

Le dernier dispositif d'aide mis en place fut plus étonnant. Depuis Louis XIV, la Régie des tabacs était un monopole d'État. En 1910, c'est donc l'administration qui désignait les gérants des débits de tabac. Ceux-ci étaient généralement choisis parmi les veuves de fonctionnaires ou de militaires morts en service. C'est à ce titre que, parmi les bénéficiaires de l'année 1912, nous relevons les noms de « *Mme Prat, mère du capitaine de frégate ; Mme Gras, veuve du maître-mécanicien ; Mme Le Moal, mère du second-maître, Mme Manach, mère du second-maître, victimes de la catastrophe du Pluviôse.* »



En haut, chez M. Recq, entrepreneur, les ouvriers terminent les cercueils.—En bas, un cercueil terminé.



Un bureau de tabac et sa fameuse « carotte » en 1910.

Pour terminer, il convient d'ajouter que l'État prit intégralement à sa charge les frais liés aux obsèques des marins à savoir la fourniture d'un cercueil et son transport jusqu'au lieu d'inhumation. Quant aux municipalités, la plupart offrirent une concession à perpétuité dans le cimetière communal.

La solidarité civile

L'aide de l'État ne fut la seule dont bénéficièrent les familles de marins. La catastrophe du *Pluviôse* et le sort tragique des familles des marins avaient ému la France entière. Dans tout le pays, la solidarité s'organisa. De multiples initiatives furent prises afin d'aider ces malheureux. Ainsi, le Conseil d'administration de la *Société de secours aux familles des marins français naufragés* mit à la disposition du ministre de la Marine une somme de 8000 francs à répartir entre les familles. En Algérie, la délégation financière de l'Assemblée adressa au même ministre la somme de 1000 francs ; le *Cercle républicain* de l'avenue de l'Opéra à Paris envoya 500 francs ; le Comité directeur des *Chemins de fer du Nord* remit à l'amiral Bellue la somme de 2000 francs. Les *marchands forains* de Toulon organisèrent entre eux une collecte qui rapporta la somme de 1116 francs. Des quêtes furent organisées lors de banquets. Ainsi, dans le Finistère, lors d'un repas présidé par le préfet du département, une somme fut également recueillie.



Cette solidarité marqua les esprits et beaucoup firent entendre qu'une organisation se devait d'exister pour aider les familles des marins disparus. La presse rapporta certains beaux gestes effectués à l'initiative de particuliers: «*Hier, 31 mai, M. Goldenberg, américain, passager sur le paquebot « Onward », a fait pendant la traversée une collecte qui a réuni la somme de 1049 francs qui sera répartie entre les familles des victimes par les soins de l'administrateur maritime.*» Parfois, cette générosité s'étendit aux sauveteurs. Le *Comité calaisien de la Société centrale de sauvetage des naufragés* remit 100 francs. Émile Bigo-Danel président de la 1ère région de la *Société de secours aux blessés militaires* — émanation de la Croix-Rouge — par dérogation (il n'y avait pas de blessés) apporta sa pierre à l'édifice.



Émile Bigo-Danel, au centre, une personnalité du Pas-de-Calais, fut présent lors des événements.

Une aide empirique

Comme nous pouvons le constater, l'aide aux marins a été apportée de manière empirique. Il était clair qu'il manquait une organisation ou une association susceptible de fédérer et de coordonner les énergies et les initiatives. La Guerre de 14-18 et ses nombreuses pertes humaines suspendit ces élans de générosité, il fallut attendre une décennie encore pour qu'enfin ces aspects soient à nouveau abordés, les journaux du début des années 30 évoquent des débats à l'Assemblée et même au sein des gouvernements de la IIIe République. Ce sont encore les catastrophes vécues par des sous-marins qui réveillèrent les consciences. On peut s'étonner que les accidents de surface engendraient moins de passion, sans doute le public et les autorités imaginaient-ils très bien en quoi pouvait consister de telles tragédies des profondeurs.

Une catastrophe maritime met la France en deuil

C'est le titre que *Le Petit-Journal* étale sur 3 colonnes le 8 juillet 1932, car le sous-marin *Prométhée* vient de couler au large de Cherbourg, 66 personnes, marins et techniciens disparaissent par 50 mètres de fond. L'article relate le tragique accident survenu lors

d'essais au large de Cherbourg, le sous-marin sombre entraînant dans les abîmes marins et techniciens, encore une fois l'opinion publique est affectée par la terrible nouvelle.

Le journal poursuit : *« Ainsi s'inscrit un nom de plus au martyrologue de notre Marine nationale, ainsi s'allonge d'une unité la liste funèbre qui portait déjà ces noms si fortement gravés en les mémoires par l'horreur-même de leur destin qu'ils évoquent spontanément quand une nouvelle catastrophe maritime endeuille la nation : Farfadet, Lutin, Pluviôse, Vendémiaire, Ondine. »*

Mais le destin ne s'acharne pas toujours car quelques heures après 7 hommes sont retrouvés en mer. Comment ? Le compte-rendu nous indique : *« Alors qu'ils étaient en surface, le commandant entendit soudain, à l'extérieur, un bruit qui lui sembla anormal. Afin de se rendre compte de ce qui se passait, il monta rapidement sur la passerelle pour retrouver l'enseigne de vaisseau et d'autres personnes se trouvant déjà à l'extérieur. Juste comme il sortait du panneau et prenait pied sur la passerelle, il sentit le sous-marin s'enfoncer brusquement sous ses pieds et avant qu'il n'ait pu se rendre compte exactement des choses, il se trouva projeté à l'eau avec les six autres hommes. Le navire, tous panneaux ouverts, s'était englouti au fond de l'eau. Les deux officiers et leurs matelots se mirent à nager en appelant "au secours" ».*



Du sous-marin coulé, rien ne surnageait qu'eux, dont les sept têtes apparaissaient et disparaissaient parmi les lames, à ce moment peu violentes. À quelque distance de là, se trouvait le bateau de pêche *Yvette II*, monté par le patron Nicole et le matelot Colin. Les deux pêcheurs les ramenèrent à terre, mais 60 autres personnes avaient disparu.

Le décret de 1936

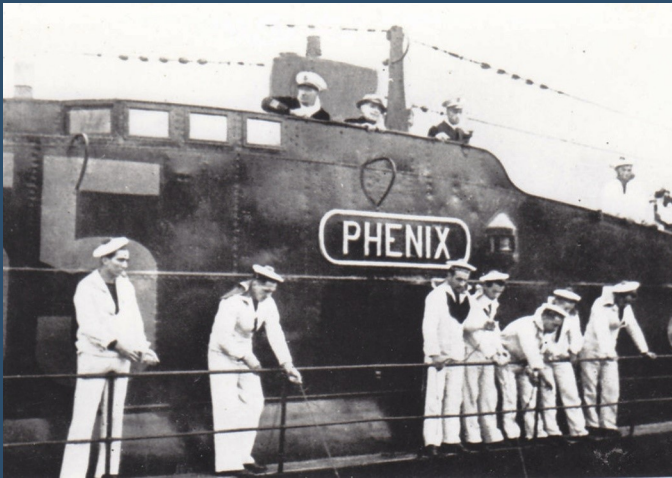
Mais rien n'existait encore concernant l'accompagnement des familles. Quatre années plus tard, enfin le gouvernement prend des mesures afin de combler ce manque. En août 1936, la presse annonce que *« M. Gasnier-Duparc, ministre de la Marine, et M. Bianco, sous-secrétaire d'État, qui connaissent, tous deux, la situation de nos marins tant de la Marine nationale que de la Marine de commerce, se sont, dès les premiers jours de leur arrivée rue Royale, préoccupés de coordonner l'action de toutes les œuvres sociales destinées à venir en aide aux marins et à leurs familles. Ils viennent de constituer, au ministère de la Marine, un "Comité central des œuvres sociales de la Marine", chargé de créer, d'aider ou de suivre les diverses organisations, qui ont pour but de s'occuper de ceux qui vont au loin porter le pavillon national. Le président en sera, de droit, un vice-amiral en résidence à Paris ; à côté des représentants des divers services du département, figurera la section de la Fédération des travailleurs de la Marine. »*

L'arrêté est publié au *Journal Officiel* du 10 août. L'Association pour le Développement des Œuvres Sociales de la Marine (ADOSM) est créée le 7 juin 1939, à l'initiative de l'Amiral Grandclément, premier président, avec le soutien actif de Madame Campinchi, épouse du ministre de la Marine.

Ironie dramatique du sort : huit jours plus tard , le 15 juin 1939 survient la catastrophe du sous-marin *Phénix* en baie de Cam Ranh, en Indochine. Le sous-marin disparaît avec ses 71 membres d'équipage ! Ce terrible accident bouleverse l'opinion publique française et déclenche un élan de solidarité et de générosité. De nombreux dons affluent au ministère de la marine. L'ADOSM, à peine structurée est chargée de répartir ces dons entre les familles durement touchées.



Le siège de l'ADOSM s'installe alors à Paris et des délégations sont créées en province, essentiellement dans les ports militaires. Depuis sa création, l'Entraide marine a vu ses missions s'élargir au gré des évolutions des conflits et de la société. Aujourd'hui l'association soutient, dans l'urgence comme dans la durée, l'ensemble des personnels militaires et civils qui contribuent aux missions de la marine ainsi que leurs familles dès lors que ceux-ci sont frappés par le deuil, la blessure, la maladie.



Le sous-marin « Phénix » à quai à Saïgon en décembre 1938. Le matin du 15 Juin 1939, le « Phénix » appareille avec le sous-marin « Espoir » à des fins d'exercices. Mais, dans la journée Le « Phénix » disparaît corps et biens. L'Espoir participe sans succès aux recherches, 71 marins périssent. Ci-dessous carte publiée pour les journées équipages de l'ADOSM les 4 et 5 décembre 1971, représentant le sous-marin « Phénix » et pour commémorer les 32 années de sa perte..

